



Je soussigné :

NOM : VALMORIN

Prénom : Vincent

Fonction- Grade : Enseignant-Chercheur, Professeur des Universités

Déclare être candidat aux fonctions de Président de l'Université des Antilles.

A Fouillole, le 03 Janvier 2017

Signature du candidat

La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité est à joindre à cette présente déclaration.

N. B. Cette déclaration de candidature dactylographiée doit être déposée au plus tard le 5 janvier 2017, à 12 heures, heure limite aux secrariats de la présidence contre accusé de réception. Elle sera affichée à l'université et publiée sur le site internet. Seul un original de déclaration de candidature est recevable (pas de photocopie ni de fichier scanné)



Professeur V. Valmorin,
candidat à la présidence.

(RE)CONSTRUIRE, UNE UNIVERSITÉ

- PROFESSION DE FOI -

1. restaurer la confiance, le dialogue et réconcilier

Lors des récentes élections générales aux conseils de l'université, nombreux ont été les membres de notre communauté universitaire (enseignants-chercheurs, personnel administratif, étudiants) à exprimer leur préoccupation réelle au sujet du climat qui prévaut au sein de l'établissement en matière des relations humaines. De l'avis général, les relations humaines n'ont jamais été aussi difficiles depuis plus de trente ans d'existence de notre université. Les membres de notre communauté universitaire déplorent ainsi la division au sein du personnel, aussi bien sur le même pôle qu'entre les pôles ; mais aussi la suspicion et la méfiance qui se sont installées dans l'établissement et se sont substituées au dialogue et au débat contradictoires caractéristiques de la vitalité universitaire. En conséquence, notre communauté universitaire est exposée au quotidien à une réelle souffrance morale. S'il n'est guère question aujourd'hui, pour le candidat aux élections à la présidence de l'université que je suis, de chercher à « séparer le verre d'eau entre gouttes chaudes et gouttes froides », la situation exprimée par la communauté universitaire m'apparaît néanmoins appeler un traitement d'urgence. Il ne saurait en être autrement puisqu'aucune institution ne peut être efficace, remplir de façon optimale sa mission, si ses membres et ses composantes restent dressés les uns contre les autres, et qu'il n'existe pas entre eux une confiance suffisante.

Aussi, si le CA m'accorde sa confiance, le premier chantier que j'ouvrirai, à très court terme, sera celui de la réconciliation de la communauté universitaire : réconciliation au sein des pôles et entre les pôles.

Afin de mener correctement cette mission, j'instaurerai

une **gouvernance apaisée s'appuyant sur trois piliers fondamentaux, à savoir : 1) l'humanisme ; 2) l'équité ; 3) la collégialité et le dialogue.**

L'humanisme. Il sera un fondement clé et un principe central de ma gouvernance. L'Homme et les valeurs humaines seront placés au-dessus de toute autre valeur. Et l'Humanité, la bienveillance, sera un principe clé qui guidera mes actes. Sous ma gouvernance, l'humanisme et l'humanité devront imprégner les relations interpersonnelles au sein de l'UA : respect de la gouvernance envers personnels et usagers ; respect de la réglementation et des règles universitaires ; écoute du personnel et des usagers ; réponse dans les meilleurs délais à leurs sollicitations ; exigence de respect mutuel entre membres de la communauté universitaire etc.

L'équité. Au cœur de ma gouvernance, la justice occupera une place centrale. Il me tient à cœur de préciser que cette justice ne saurait être à double vitesse ; elle sera la même pour tous sans distinction ; il ne sera donc fait **aucune place à l'arbitraire** et toute question sera abordée et traitée sur le fondement de l'équité, de l'impartialité, en toute transparence, selon les seules règles et les principes objectifs en vigueur.

La collégialité et le dialogue. Il s'agira de (re)construire notre université sur la base des principes séculaires et fondateurs de l'institution universitaire française. **Sous ma gouvernance, le dialogue et le débat contradictoire, caractéristiques de la vitalité universitaire, seront restaurés.** La liberté d'expression sera garantie et ne sera source d'aucune suspicion. **La divergence d'opinion doit s'exprimer sans être réprimée. En outre, le mode de gouvernance que je propose sera lui-même centré sur le dialogue et la concertation comme instruments privilégiés de résolution de toutes les contradictions, de tous les conflits, de tous les problèmes.**

A cet effet, une lapalissade qu'il me tient à cœur de

repandre ici est qu'il n'existe aucune institution sur la planète qui ne connaisse jamais de problème. Les problèmes font donc partie de la vie normale des institutions ; notre université en a connus et en connaîtra. Cela n'est pour elle ni une malédiction, ni une condamnation. De la sorte, **lorsqu'un responsable est désigné**, et cela est une autre lapalissade, **sa mission première reste de résoudre les problèmes de son institution, du mieux possible, en interne.**

Aussi, **m'attacherai-je à bannir totalement la mise systématique des problèmes, débats ou autres questions de notre université sur la place publique** ; car, le recours systématique à la place publique par la sur-médiatisation ne résout aucun problème, mais contribue au contraire à tout amplifier et tout dénaturer : amplifier et dénaturer les contradictions, les divergences, les faits, avec une aggravation des problèmes, ce qui est au final préjudiciable à l'attractivité et aux intérêts de notre université.

Concrètement, si le CA m'élit président, je créerai un Comité de Sages chargé de la réconciliation, du rétablissement de la confiance et des liens humains à l'UA. Ce Comité me rendra rapport dès la première année de ma mandature, rapport que je soumettrai au CA et ferai exécuter avant la moitié de ma mandature.

2. Le pilotage de l'établissement

Les principes de gouvernance ci-dessus posés régiront le pilotage de l'UA si je suis élu président. Ainsi :

- Je relancerai et concrétiserai le concept du « **Comité de Liaison** » entre l'UA et nos partenaires Institutionnels (Collectivités) de Guadeloupe et de Martinique.
- L'ensemble des activités de gestion de l'établissement sera réétudié et devra fonctionner de façon à **produire des données fiables et pertinentes nécessaires au pilotage de l'établissement et des pôles**. Le **Système d'Information** aura de ce fait un rôle clé. **Il devra lui aussi évoluer ainsi que les structures qui le portent**, en prenant en compte la politique de la nouvelle gouvernance en place. Vu le caractère stratégique du numérique et du Système d'Information en la matière, je veillerai à ce que l'implantation de ses ressources soit équilibrée entre les deux pôles, tout en gardant sa cohérence et son unicité. L'accès des VP Pôles aux informations relatives à leurs pôles respectifs sera garanti. **J'investirai les actuels CRI d'une mission spéciale en ce sens.**
- Les étudiants doivent redevenir le centre des préoccupations de notre établissement.
- En matière de moyens, l'équité sera le principe gui-

nant les répartitions tant en matière de ressources budgétaires que de ressources humaines entre les pôles.

3. Garantir et approfondir l'autonomie des pôles

Avec la transformation de l'UAG en UA, la loi du 25 juin 2015 a institué une nouvelle organisation universitaire dont l'innovation majeure reste l'autonomie des pôles. Cette innovation appelle en conséquence les pôles à une nécessaire coopération sans laquelle l'UA, issue de leur réunion, ne saurait fonctionner et être efficace.

Or, une coopération n'est efficace et mutuellement avantageuse que si chaque partie la souhaite réellement. Et chaque partie ne souhaite une coopération qu'au cas où cela sert ses intérêts ou répond à ses besoins. Dans ces conditions, si nous voulons que l'UA fonctionne et réponde aux besoins et intérêts de chaque pôle, ainsi qu'à ceux de l'UA globalement, nous avons pour obligation non seulement de respecter l'autonomie des pôles, mais encore et surtout d'approfondir cette autonomie pour permettre à chaque pôle de prendre les décisions répondant à ses besoins et intérêts tout en identifiant ce qui peut relever de la coopération mutuelle.

Dans cette perspective, je lancerai une réflexion sur la coopération inter-pôle, laquelle s'étendra aux statuts afin de les ajuster au mieux, pour une coopération avantageuse entre les pôles et pour l'UA dans sa globalité.

Pour cela, et si le CA m'élit président, je créerai une commission de réflexion sur la coopération inter-pôle au sein de l'UA. Cette commission me rendra rapport dès la première année de ma mandature, rapport que je soumettrai au CA et ferai exécuter avant la moitié de ma mandature.

4. L'ouverture à l'international pour le rayonnement de l'UA

Au regard de l'effectif des usagers, l'UA est aujourd'hui une université de petite taille. Et il est peu probable que la situation s'améliore à l'avenir si l'espace de recrute-

ment demeure comme jusque-là les seuls territoires de Martinique et de Guadeloupe. D'abord en raison d'un vieillissement démographique continu entraînant une baisse tendancielle des effectifs de bacheliers. Ensuite, du fait des effets nuisibles à l'attractivité de l'UA de la sur-médiatisation de ses problèmes ces dernières années. Enfin, du fait d'une émigration croissante des jeunes et meilleurs bacheliers vers les grands centres universitaires d'Europe, d'Amérique du Nord et singulièrement du Canada qui tente d'ailleurs de faire des Antilles françaises son espace vital de recrutement.

Pour résoudre durablement le problème, **je propose d'ouvrir l'UA à l'international. L'international doit devenir à moyen terme l'espace de recrutement privilégié des étudiants de tous cycles.** Cela exige d'abord que l'UA innove en matière d'offre de formation en développant des enseignements en ligne en mesure d'attirer des étudiants de tout l'espace francophone (Caraïbes, Afrique, Asie, Amérique, Europe). Cela exige ensuite que l'UA innove en développant des enseignements en langue anglaise et/ou espagnole, aussi bien en ligne qu'en présentielle. Cela exige enfin que l'UA innove en développant une politique de formation dynamique avec l'ouverture à l'étranger de filières entières de formation fonctionnant déjà en son sein, comme le font déjà nombre d'universités de France métropolitaine en Afrique francophone par exemple. Et comme le font aussi des universités canadiennes en France métropolitaine.

Il s'agit d'une révolution mentale à laquelle j'appelle et à laquelle l'UA doit s'atteler. Celle-ci doit lui assurer son désenclavement, élever le niveau de son recrutement, accroître sa notoriété et sa visibilité internationale. La magnifier tout simplement.

L'ouverture à l'international de l'UA devra couvrir aussi la recherche, par des actions de coopération vigoureuses à institutionnaliser, afin d'accroître la visibilité internationale de l'établissement.

Aussi, et si le CA m'élit président, je créerai une commission de travail chargée d'organiser l'ouverture à l'international de l'UA. Cette commission me rendra rapport dès la première année de ma mandature, rapport que je soumettrai au CA et ferai exécuter avant la moitié de ma mandature.

5. Le personnel

Sans épanouissement de son personnel, aucune institution ne saurait être efficace. Il est donc important qu'un intérêt particulier soit porté à la question du bien-être, de la convivialité, de l'épanouissement du

personnel de notre université. Plus que jamais, envers le personnel, l'équité sera notre guide. Je veillerai particulièrement à l'équilibre entre contribution et rétribution à partir des éléments suivants :

- **distribution équitable des primes** ou des subventions entre personnels et entre usagers ;
- **rapide résorption de notre retard** au niveau des **taux indemnitaires** pour passer au taux de 6.
- **droit à la formation de tout personnel BIATSS** en lien avec les besoins de l'établissement ;
- suppression des inégalités à l'accès au dossier de carrière et aux process de GRH de l'établissement.
- concrétisation d'un plan de carrière pour tous et respect du droit des agents non titulaires (ANT) ;
- tous les indicateurs nécessaires à l'établissement du bilan social de l'université seront renseignés dans les meilleurs délais.
- juste **prise en compte des «tâches administratives», des «activités de recherche»** et des autres tâches pédagogiques dans l'évolution de carrière des enseignants-chercheurs ;
- prise en compte adéquate des questions relatives au contrat épargne temps (CET) ;
- relations normalisées avec les instances consultatives (CT, CTS, CHSCT, CCPANT,...) et **respect intégral du droit du personnel** ;
- **fonctionnement en parfaite concertation avec le Comité Technique (CT)** de l'établissement.
- prise en compte des risques psycho-sociaux (cellules d'écoute, aide psychologique, action sociale).

Si le CA m'élit président, je créerai une commission de travail chargée du bien-être et de l'épanouissement du personnel de notre université. Cette commission me rendra rapport dès la première année de ma mandature, rapport que je soumettrai au CA et ferai exécuter avant

6. Une politique de formation centrée sur la professionnalisation

La politique de formation universitaire que j'entends mener sera centrée sur la quête de l'excellence. Excellence en matière qualitative, en matière de réussite, en matière d'insertion professionnelle.

Une très forte professionnalisation des enseignements reste le premier objectif à atteindre. Elle reposera sur plusieurs actions, notamment :

- établissement d'une coopération forte avec les entreprises, les organismes publiques et socioprofessionnels, les institutions politiques.
- intégration des entreprises aux campus uni-

versitaires sur le modèle Nord-américain.

- promotion de l'apprentissage et de l'alternance en adéquation avec les besoins de nos territoires.
 - ouverture de filières et cursus innovants; meilleure intégration des bacheliers professionnels ;
 - ouverture de filières d'excellence tant au niveau général que professionnel.
 - ouverture d'un institut de l'entrepreneuriat et d'une faculté de médecine de plein exercice
- L'excellence doit enfin caractériser la réussite, par une nette amélioration du taux de réussite via l'aide à la réussite en licence notamment et des aides spécifiques aux bacheliers technologiques .

Une meilleure articulation entre les thèmes de recherche de nos laboratoires et les enseignements dispensés surtout au niveau master devra être mise en place. Nous devons également veiller à une organisation non concurrentielle des formations sur les Pôles et entre les Pôles.

Aussi, si le CA m'élit président, je créerai une commission de travail chargée de la professionnalisation de la formation à l'UA. Cette commission me rendra rapport dès la première année de ma mandature, rapport que je soumettrai au CA et ferai exécuter avant la moitié de ma mandature.

7. L'excellence en matière de recherche

Ma politique de recherche et de développement technologique sera en adéquation avec la loi ESR et devra contribuer à répondre aux défis sociétaux et de développement durable de nos deux territoires. Pour cela :

- j'engagerai une politique de coopération d'envergure et institutionnalisée tant avec les organismes de recherche de nos territoires que de l'étranger;
- j'engagerai une restructuration concertée de nos laboratoires pour plus d'interdisciplinarité et plus d'efficacité; j'engagerai en outre une politique vigoureuse d'incitation à la recherche. Et face à la faiblesse des dotations ministérielles et régionales, l'université encouragera la recherche de fonds par les laboratoires
- un accent sera mis sur l'innovation et le transfert de technologies quand cela est possible ;
- l'université encouragera les laboratoires à valoriser au mieux les résultats de leur recherche.

Si le CA m'élit président, je créerai une commission de réflexion sur l'excellence de la recherche : interdisciplinarité, dispositif incitatif, valorisation, visibilité inter-

nationale. Cette commission me rendra rapport dès la première année de ma mandature, rapport que je soumettrai au CA et ferai exécuter avant la moitié de ma mandature.

8. La vie sur les campus : un élément d'attractivité

L'attractivité d'une université ne dépend pas que de la qualité de ses enseignements et /ou de sa recherche. Elle dépend également de son environnement physique : les abords de nos campus doivent être tout aussi attractifs que les campus eux-mêmes. Les étudiants et le personnel doivent pouvoir y disposer d'un certain nombre de commodités. Cette nécessité est encore plus cruciale pour les étudiants sans moyens de locomotion. Le constat est flagrant : à quelques exceptions près, nos campus se vident en dehors des heures d'activité universitaires, alors qu'ils doivent aussi être des lieux de convivialité où il fait bon vivre.

Aussi, m'attacherai-je à faire des étudiants une force de proposition pour tout ce qui touche à l'aménagement et à la vie sur nos campus. J'engagerai à cet effet les actions suivantes :

- création d'une cellule mixte personnels et usagers, « Vie sur nos campus » sur chaque Pôle en charge de la vivification : (accueil, sécurité, convivialité, services bancaires, crèche, restauration, activités culturelles etc.)
- création d'une « Maison de l'étudiant » conforme aux standards nationaux sur chaque campus ;
- soutien aux activités du SUAPS ;
- financement équitable des associations d'étudiants.

Si le CA m'élit président, je créerai une commission de travail chargée de la vivification des campus de l'établissement. Cette commission me rendra rapport dès la première année de ma mandature, rapport que je soumettrai au CA et ferai exécuter avant la moitié de ma mandature.

